



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU  
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 9 janvier 2024 à 19h00, tenue au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

**Sont présents:**

|                                  |                     |
|----------------------------------|---------------------|
| Monsieur Laurent Fortin          | Maire               |
| Monsieur Michael Simard          | Conseiller Siège 1  |
| Monsieur Michel Houde            | Conseiller Siège 2  |
| Monsieur Marc Lacroix            | Conseiller Siège 3  |
| Monsieur Gérard Lacaille         | Conseiller Siège 4  |
| Monsieur Paul Dénomé             | Conseiller Siège 5  |
| Madame Marielle Cousineau Fortin | Conseillère Siège 6 |

**Est aussi présente :**

Madame Monique Mercier, directrice générale par intérim

---

**PROJET D'ORDRE DU JOUR**

**000 Ouverture de la séance**

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du Procès-Verbal du 5 décembre 2023

**100 Administration générale**

- 1.1 Liste des déboursés et des comptes à payer de décembre 2023
- 1.2 Perception des taxes 2023 et antérieures
- 1.3 Demande d'annulation de frais d'intérêts
- 1.4 Nomination à titre de signataire et administrateur secondaire
- 1.5 Indexation salariale des employés municipaux

**200 Sécurité publique**

- 2.1 Aucun sujet

**300 Transport**

- 3.1 Reddition de compte pour le PPA-CE 2023

**400 Hygiène du milieu / Environnement**

- 4.1 Recyclage – Engagement de regroupement

**500 Santé et Bien-être**

- 5.1 Aucun sujet



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

**600 Aménagement, Urbanisme et Développement**

6.1 Demande de modification au schéma d'aménagement révisé de la MRCVG

**700 Loisirs et Culture**

7.1 Guignolée 2023 de la municipalité

7.2 Emploi Été Canada 2024

**800 Correspondance**

8.1 aucun

**900 Varia**

**1000 Période de questions**

**1100 Fermeture de la séance**

**2024-01-001**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 9 janvier 2024 soit ouverte à 19h00.

**ADOPTÉE**

**2024-01-002**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 9 janvier 2024 soit adopté tel que déposé par la directrice générale par intérim, Madame Monique Mercier.

**ADOPTÉE**

**2024-01-003**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 5 décembre 2023 soit adopté tel que déposé par la directrice générale par intérim, Madame Monique Mercier.

**ADOPTÉE**



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

## ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2024-01-004**

### LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2023

Il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimement résolu :

QUE les déboursés de décembre 2023 soient acceptés, à savoir :

|   |  |
|---|--|
| Comptes payés (incluant remises)<br>(Journaux des déboursés de 1007 à 1019)       | 152 827.15\$   |
| Remises mensuelles de novembre payées en décembre<br>(Journal des déboursés 1011) | Remises provinciales : 10 420.35\$<br>Remises fédérales : 4 037.35\$<br>RREMQ : 2 141.94\$<br>SSQ : 5 895.48\$<br>CARRA : 349.43\$ |
| Liste des salaires nets et des remboursements de dépenses                         | 36 905.26\$  |
| Comptes à payer<br>Liste suggérée des paiements                                   | 11 139.33\$  |
| Chèque annulé   | 4153 (remplacé par 4171)   |

**ADOPTÉE**

**2024-01-005**

### PERCEPTION DES TAXES 2023 ET ANTÉRIEURES

CONSIDÉRANT QU' au 31 décembre 2023, la liste des personnes endettées envers la municipalité pour non-paiement des taxes municipales s'élève à 147 057.22\$;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de percevoir les sommes dues à la municipalité afin d'assurer le bon fonctionnement de celle-ci;

CONSIDÉRANT QU' un premier envoi d'états de compte a été fait en septembre, qu'un deuxième envoi a été fait en novembre suite au retard de paiement à l'échéance des 4 paiements annuels;

CONSIDÉRANT QU' un avis final de paiement pour percevoir les sommes dues pourrait être envoyé, avec échéance de paiement au 31 janvier 2024, pour les taxes municipales dues au 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE toutes taxes municipales en souffrance le 1<sup>er</sup> février 2024 soient envoyées en perception chez nos conseillers juridiques, soit RPGL avocats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE le Conseil autorise l'envoi d'un avis final aux contribuables ayant un retard de paiement au 31 décembre 2023 avec une échéance de paiement au 31 janvier 2024;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE le Conseil autorise l'envoi des comptes de taxes municipales impayées au 31 décembre 2023, de plus de 500.00\$ à la firme RPGL avocats, mandatée pour la perception des taxes municipales en souffrance le 1<sup>er</sup> février 2024.

**ADOPTÉE**

**2024-01-006**

**DEMANDE D'ANNULATION DE FRAIS D'INTÉRÊTS**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a reçu une demande d'annulation des frais d'intérêts pour un retard de paiement des taxes municipales sur le matricule 3818 55 2369 00 0000;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété a été achetée en décembre 2022, que la mise à jour de la MRCVG concernant cette propriété a été reçue à la municipalité en juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité au moment de la confection des comptes de taxes 2023 n'avait pas l'information nécessaire pour faire la modification des propriétaires au rôle de taxation;

CONSIDÉRANT QUE c'est au notaire d'aviser les acquéreurs des démarches à suivre afin de recevoir le compte de taxes reliées à la propriété;

CONSIDÉRANT QUE les échanges de courriel entre les propriétaires et la municipalité et la décision des nouveaux propriétaires de payer les taxes lorsque la propriété serait à leur nom;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution comme si ici rédiger tout au long;

QUE le Conseil, pour les raisons mentionnées refuse la demande d'annulation des frais d'intérêts sur le matricule 3818 55 2369 00 0000.

**ADOPTÉE**

**2024-01-007**

**NOMINATION À TITRE DE SIGNATAIRE ET ADMINISTRATEUR SECONDAIRE**

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'avoir un administrateur secondaire auprès des instances gouvernementales du Québec et du Canada, du compte bancaire, pour l'assurance collective, pour le fonds de pension des employés municipaux et de Retraite Québec tel que, mais sans se limiter à la CNESST, le MAMH, Emploi-Québec et tous autres programmes gouvernementaux, Re Web, l'Agence du Revenu du Canada;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et résolu à l'unanimité;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- QUE ce Conseil nomme Madame Patricia Larivière à titre de signataire des effets bancaires auprès des institutions financières en cas d'absence à la direction générale;
- QUE ce Conseil nomme Madame Patricia Larivière à titre d'utilisateur secondaire du compte bancaire de la municipalité;
- QUE ce Conseil nomme Madame Patricia Larivière à titre d'administrateur secondaire de l'assurance collective fourni par l'employeur;
- QUE ce Conseil nomme Madame Patricia Larivière à titre d'administrateur secondaire du Régime de retraite des employés municipaux du Québec (RREM);
- QUE ce Conseil autorise Madame Patricia Larivière à titre d'administrateur secondaire auprès des organismes suivants :
- CLICSÉQUR auprès des instances gouvernementales du Québec tel que, mais sans se limiter à la CNESST, le MAMH, Emploi-Québec pour les demandes de remboursements pour les programmes d'aides salariales et prévisions budgétaires annuelles, les programmes gouvernementaux de la TECQ et toutes autres subventions ou programmes du gouvernement provincial;
- QUE ce conseil autorise Madame Patricia Larivière à titre d'administrateur secondaire du site Re Web pour les relevés d'emplois en ligne, toutes subventions et programmes du gouvernement fédéral et à l'Agence de Revenu du Canada.

**ADOPTÉE**

**2024-01-008**

**INDEXATION SALARIALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

- CONSIDÉRANT QUE selon le cahier des employés adopté à la séance ordinaire du 5 juillet 2022 (résolution 2022-07-145 et 2022-07-146), les employés qui n'ont pas de contrat de travail voient leur salaire augmenter annuellement 2,5% effectif le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année;
- CONSIDÉRANT QUE pour les employés ayant un contrat, la clause d'indexation des salaires incluse prévaudra pour l'indexation annuelle du salaire de ces employés;
- CONSIDÉRANT QUE le salaire de la directrice générale par intérim n'a pas été ajusté lors de la nomination en novembre dernier et que celui-ci devait l'être à une séance ultérieure du conseil;
- CONSIDÉRANT QU' il y a lieu d'ajuster le salaire de la directrice générale par intérim selon ses tâches, responsabilités et expériences, et ce, rétroactivement au 7 novembre 2023;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE le Conseil autorise l'augmentation salariale de 2.5% prévue aux conditions de travail et aux contrats des employés pour l'année 2024.

QUE le Conseil autorise l'ajustement salarial de Mme Monique Mercier, directrice générale par intérim, à 45\$/h, et ce, rétroactivement au 7 novembre 2023.

**ADOPTÉE**

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun sujet

## **TRANSPORT**

**2024-01-009**

### **REDDITION DE COMPTE POUR LE PPA-CE 2023**

- Dossier : XPT62469-83045(7)-20230525-003
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- Résolution numéro : 2024-01-009

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2023 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

QUE le Conseil de la municipalité de Blue Sea approuve les dépenses d'un montant de 30 524.11\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**ADOPTÉE**

## **HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT**

**2024-01-010**

### **RECYCLAGE – ENGAGEMENT DE REGROUPEMENT**

CONSIDÉRANT QUE l'annonce du gouvernement de son intention de moderniser le système de collecte sélective;

CONSIDÉRANT QUE l'entrée en vigueur du règlement concernant la modernisation du système de collecte sélective a été adoptée le 7 juillet 2022 par le gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a désigné Éco Entreprise pour la gestion de la collecte sélective pour une durée de 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de la MRCVG doivent créer des regroupements afin de signer un contrat d'entente avec Éco Entreprise;

CONSIDÉRANT QUE le délai prescrit est le 21 janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE le délai prescrit est très court;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénommé et unanimement résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution comme si ici rédiger tout au long;

DE TRANSMETTRE à Éco Entreprise un engagement écrit que la Municipalité s'engage à se regrouper afin de signer l'entente de partenariat;

D'AUTORISER la directrice générale par intérim, Madame Monique Mercier, à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette demande.

**ADOPTÉE**

## **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Aucun sujet



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

## AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2024-01-011

### DEMANDE DE MODIFICATION AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ DE LA MRCVG

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu des questionnements et des inquiétudes de ses contribuables vis-à-vis le schéma d'aménagement révisé de la MRC Vallée-de-la-Gatineau concernant de nouvelles affectations sur notre territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a consulté la MRCVG concernant ces nouvelles affectations au schéma d'aménagement révisé en relation avec les inquiétudes ou illogismes de certaines de ces affectations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a produit les modifications nécessaires à ces problématiques telles que :

- Le regroupement des lots suivant : 4 991 289, 4 990 720, 4 990 721, sur le nouveau schéma ont tous l'affectation rurale. Le propriétaire nous a exprimé son souhait de développer et présenter un projet de lotissement. Cependant, les mesures en places du nouveau schéma exigent des terrains de 10 000m<sup>2</sup>, ce qui est à notre avis excessif. La municipalité demande que ces lots soient plutôt dans l'affectation villégiature, tel qu'ils le sont présentement sur notre schéma actuel. Cette affectation conviendrait au propriétaire pour ses besoins de développement futurs.



CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire soumettre ces modifications au schéma d'aménagement révisé de la MRCVG qui pourraient résoudre ces problèmes d'affectation du territoire;





**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimentement résolu :
- QUE le préambule fasse partie intégrante de la résolution comme si ici rédiger tout au long;
- DE DEMANDER à la MRCVG de modifier le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRCVG afin de respecter les demandes de la municipalité de Blue Sea;
- DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à la MRC Vallée-de-la-Gatineau;
- D'AUTORISER la directrice générale par intérim à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette demande.

**ADOPTÉE**

## **LOISIRS ET CULTURE**

**2024-01-012**

### **GUIGNOLÉE 2023 DE LA MUNICIPALITÉ**

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité fait une guignolée annuelle afin de réunir les fonds nécessaires pour offrir des cadeaux aux enfants et par la même occasion, ramasser des denrées non périssables pour l'Essentiel, comptoir d'aide alimentaire de la municipalité;
- CONSIDÉRANT QUE la guignolée a eu lieu le 3 décembre par les Conseillers municipaux et des bénévoles, que la distribution de cadeaux par le Père Noël et ses lutins a eu lieu le 10 décembre;
- CONSIDÉRANT QUE les gens de Blue Sea ont été très généreux encore cette année et que la guignolée a permis d'amasser un montant de 3 630.05\$, qu'un montant de 2 053.50\$ a servi à l'achat des cadeaux pour les enfants;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la Conseillère Marielle Cousineau Fortin et unanimentement résolu :
- QUE le surplus de 1 576.55\$ soit versé à l'Essentiel, comptoir d'aide alimentaire de la municipalité en plus des denrées amassées.

**ADOPTÉE**

**2024-01-013**

### **EMPLOI ÉTÉ CANADA 2024**

- CONSIDÉRANT QUE la période de demande de financement des employeurs pour Emplois d'été Canada est lancée et se termine le 11 janvier 2024;
- CONSIDÉRANT QUE pour le Camp de jour estival de la municipalité, les besoins sont de :  
- 2 employés
- CONSIDÉRANT QUE la contribution d'Emploi été Canada rembourse 50% du salaire minimum provincial en vigueur;



**BLUE SEA**  
BEAU ET ACCUEILLANT  
DEPUIS 1899

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unaniment résolu :

QUE le Conseil autorise la demande à Emploi Été Canada pour :  
- 2 employés

QUE Madame Valérie Fiset, coordonnatrice en loisirs, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité, toutes documentations à cet effet.

**ADOPTÉE**

Période de questions

**2024-01-014**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unaniment résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 9 janvier 2024, soit close à 19h15.

**ADOPTÉE**

---

Laurent Fortin  
Maire

---

Monique Mercier  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière par intérim

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Madame Monique Mercier, Directrice générale par intérim de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce \_\_\_\_\_ 2023.

---

Monique Mercier  
Directrice générale et Secrétaire-trésorière par intérim